

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de l'Université du
Mercredi 9 décembre novembre 2020, à 17h15, en ligne**

Présidence :

M. Marc-Olivier Boldi (CI – HEC)

Secrétariat :

Mme Ariane Morin (Prof. – FDCA).

Direction :

Mme Nouria Hernandez, Rectrice

M. Benoit Frund, Vice-recteur

M. Martial Pasquier, Vice-recteur

M. Gorgio Zanetti, Vice-recteur

M. Marc de Perrot

Excusé.e.s

M. François Bussy, Vice-recteur

Mme Deborah Philippe, Vice-rectrice

Doyens :

Mme Marie Santiago Delefosse

Membres présent-e-s :

Mesdames Claire Voirol, Meyi Pellerin, Ariane Morin, Claudia Mignot Bechikh, Anne-Laure Sabatier, Olivia Edelman, Farinaz Fassa Recrosio, Daniela Jopp, Sabrina Failo, Amelia Amiguet, Marine Antille

Messieurs Olivier Bauer, Stefano Torres, Brian Favre, Nicolas Sacroug, Lucas Klotz, Laurent Le Forestier, Lorenzo Tomasin, Bernard Voutat, Xavier Castaner, Julian Marewski, Navid Samadi, Pascal St-Amour, Romain Götz, Olivier Phan, Julien Puyal, Jean-Philippe Armenti, Daniel Rod

Membres excusé-e-s :

Mesdames Sandra Félix, Bettina Hummer, Sarah Novet, Estelle Doudet, Valentine Robert, Stéphanie Grand

Messieurs Mountazar Jaffar, Marc Perrenoud, Lukas Baumgartner, Jean Ruegg, Blaise Genton, Laurent Keller, Krueger Thorsten Christian, Christian Widmann



Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
 2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs·trices
 - Adoption de l'ordre du jour
 3. Présentation de la Direction
 4. Débats
 5. Vote sur la modification provisoire de l'article 26 du RGE
 6. Divers
-

1. Accueil et bienvenue

Le président du Conseil de l'Université Marc-Olivier Boldi accueille les personnes présentes.

2. Formalités

Mode de vote : le CU accepte tacitement que le vote ait lieu en mode « sondage ».

Adoption de l'ordre du jour : le CU accepte à l'unanimité que les points 3 et 4 de l'ordre du jour soient fusionnés sous un seul point 3 « modification provisoire de l'art. 26 RGE ».

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Modification provisoire de l'art. 26 RGE

Présentation

La rectrice Nouria Hernandez remercie le CU d'avoir réussi à organiser une séance à si brève échéance.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti explique que la modification provisoire de l'art. 26 RGE requise par la Direction vise à permettre exceptionnellement que des examens ait lieu le dimanche pendant la session de janvier 2021, afin que l'UNIL dispose de suffisamment de marge de manœuvre pour que les 20 à 25% d'examens qui auront lieu en présentiel, et qui concernent un grand nombre d'étudiants, puissent être réorganisés dans le respect de l'art. 6d de l'Ordonnance COVID-19 situation particulière, du 4 décembre 2020. Il rappelle



que la Direction a par ailleurs la possibilité de prolonger la session de janvier d'une semaine. Les dimanches visés seraient les 17, 24 et 31 janvier 2021, plus le 7 février 2021, pour le cas où la session serait prolongée.

Le vice-recteur Benoit Frund précise que les examens en présentiel pourraient peut-être quand même avoir lieu aux dates initialement prévues pour la session de janvier. Néanmoins, comme cela ne peut pas encore être garanti, il est nécessaire de prévoir des solutions de secours, notamment la possibilité d'organiser des examens le dimanche.

4. Débats

La doyenne de la Faculté des ssp Marie Santiago regrette que l'on s'y prenne si tard et relève que lors de la dernière séance DiDo, la majorité des doyens ont manifesté leur préférence pour une prolongation de la session.

Mme Lea Paccozzi, vice-présidente de la FAE, ainsi que MM. Nicolas Sacroug, Romain Goetz et Mme Olivia Edelman, représentant.e.s des étudiant.e.s au sein du CU, regrettent eu aussi que l'on s'y prenne si tard et expriment la préférence des étudiants pour l'organisation d'examens les dimanches. Ils souhaitent toutefois que la fréquence plus limitée de transport publics ce jour-là soit prise en compte, ainsi que l'importance que les étudiants ne doivent pas passer des examens sur des jours consécutifs.

Le vice-recteur Gorgio Zanetti répond à ces remarques en relevant qu'il est difficile de planifier à l'avance des examens, alors que les règles sanitaires changent sans cesse. Il relève que l'UNIL a accès à moins de salles que durant l'été, notamment parce que les gymnases seront occupés, et indique que si nécessaire, la Direction de l'UNIL va contraindre le LUC à renoncer à organiser un tournoi de volley-ball en janvier, afin de pouvoir disposer des locaux du centre sportif. Il déclare être conscient des inconvénients liés à l'organisation d'examens le dimanche et assure que tout sera fait pour ne pas devoir recourir à cette solution. Si des examens devaient malgré tout avoir lieu les dimanches, il sera expressément demandé aux facultés de prendre en considération les horaires des transports publics et le problème des jours consécutifs.

Sur question de Brian Favre, et remarques d'Olivier Phan et Ariane Morin, le vice-recteur Gorgio Zanetti affirme que la Direction s'engage à tenir compte à l'égard des collaborateurs de toutes les particularités du travail le dimanche (p. ex : versement d'indemnités et problème de la garde des enfants).

Amélia Amiguet relève par ailleurs que si nécessaire, certains laboratoires pourraient être utilisés les dimanches comme salles d'examens et Daniel Rod donne quelques explications sur les modalités techniques d'une telle utilisation, notamment concernant l'aération des locaux.



5. Vote sur la modification provisoire de l'article 26 du RGE

Le CU accepte par 25 oui, 2 non et aucune abstention de modifier provisoirement l'art. 26 RGE et de permettre exceptionnellement l'organisation d'examens le dimanches 17, 24 et 31 janvier 2021, ainsi que le 7 février 2021 pour le cas où la session serait prolongée.

6. Remarques complémentaires

Le vice-recteur Gorgio Zanetti réitère les remerciements de la Direction et relève que celle-ci informera le CU s'il est fait usage de la possibilité d'organiser des examens le dimanche. Il rend également le CU attentif au fait que de nouvelles décisions des autorités sont probables, compte tenu de l'instabilité de la situation sanitaire.

La séance est levée à 18h40.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Marc-Olivier Boldi, Président

